

**2H2B**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 16 quai des Carmes**  
**49100 ANGERS**  
**RCS ANGERS**  
**SIREN 934 532 102 RCS ANGERS**

**DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS**  
**DU 3 JANVIER 2025**

**Les soussignés :**

**La société BJ INVEST**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000,00 €  
Dont le siège social est situé 16 rue de la Garenne 44700 ORVAULT  
SIREN 917 754 475 RCS NANTES  
Représentée par Monsieur Jordan BITON, son gérant,

**La société TROMBONE**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500,00 €  
Dont le siège social est situé 202 Cité Charpentier par le 20 rue de la Meignanne 49100 ANGER,  
SIREN 952 330 553 RCS ANGERS  
Représentée par Monsieur Corentin BEDOUIN, son Président,

**La société HAMON INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €  
Dont le siège social est situé 6Bis Chemin de la Mercerie 49460 SOULAIRE-ET-BOURG,  
SIREN 930 509 476 RCS ANGERS  
Représentée par Monsieur Gwenn HAMON, son Président,

**Monsieur Julien HUMEAU**

Demeurant 4 rue du Petit Vivier 49080 BOUCHEMAINE

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société 2H2B désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 2H2B et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 25 des statuts,

En présence de **la société HUMEAU INVEST**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social est sis 4 rue du Petit Vivier 49080 BOUCHEMAINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 934 663 154 RCS ANGERS, et représentée par Monsieur Julien HUMEAU, son gérant.

**Ont pris les décisions suivantes portant sur :**

- Agrément de trois cessions d'actions,
- Démission des Directeurs Généraux,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS  


Paraphe  


DS  


Paraphe  


## PREMIERE DÉCISION

Les associés, tous soussignés, ayant été informés du projet de cession de l'intégralité des CENT (100) actions appartenant à la société HAMON INVEST au profit de la société BJ INVEST, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 16 rue de la Garenne 44700 ORVAULT, SIREN 917 754 475 RCS NANTES, moyennant le prix principal, ferme et définitif de MILLE EUROS (1 000,00 €), soit DIX EUROS (10 €) par action, décident à l'unanimité d'agréer la société BJ INVEST déjà associée à compter du jour du transfert de propriété des actions cédées par la société HAMON INVEST.

Les associés, tous soussignés, déclarent à l'unanimité que la cession de la totalité des titres appartenant à la société HAMON INVEST ne la désengage pas des éventuelles cautions et garanties qu'elle a pu contracter pour le compte de la société 2H2B.

En conséquence, et le cas échéant, la société HAMON INVEST s'engage à faire son affaire personnelle de toutes démarches nécessaires auprès de tous organismes garantis en vue de procéder à la levée de tous engagements et à en informer la 2H2B.

Les associés, tous soussignés, indiquent à l'unanimité qu'il sera procédé à la mise à jour du registre de mouvement de titres et des comptes d'associés, à compter de la réalisation définitive desdites cessions.

Ils chargent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, présente en séance, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des cessionnaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Ils dispensent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, de notifier à la cédante l'agrément, cette dernière étant présente en séance.

## DEUXIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, ayant été informés du projet de cession de l'intégralité des CENT (100) actions appartenant à Monsieur Julien HUMEAU au profit de la société HUMEAU INVEST, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 4 rue du Petit Vivier, SIREN 934 663 154 RCS ANGERS, moyennant le prix principal, ferme et définitif de MILLE EUROS (1 000,00 €), soit DIX EUROS (10 €) par action, décident à l'unanimité d'agréer la société HUMEAU INVEST en qualité de nouvelle associée à compter du jour du transfert de propriété des actions cédées par Monsieur Julien HUMEAU.

Les associés, tous soussignés, déclarent à l'unanimité que la cession de la totalité des titres appartenant à Monsieur Julien HUMEAU ne la désengage pas des éventuelles cautions et garanties qu'il a pu contracter pour le compte de la société 2H2B.

En conséquence, et le cas échéant, Monsieur Julien HUMEAU s'engage à faire son affaire personnelle de toutes démarches nécessaires auprès de tous organismes garantis en vue de procéder à la levée de tous engagements et à en informer la 2H2B.

Les associés, tous soussignés, indiquent à l'unanimité qu'il sera procédé à la mise à jour du registre de mouvement de titres et des comptes d'associés, à compter de la réalisation définitive desdites cessions.

Ils chargent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, présente en séance, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des cessionnaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

DS  


Paraphe  


DS  


Paraphe  


Ils dispensent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, de notifier au cédant l'agrément ou non, ce dernier étant présente en séance.

### TROISIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, ayant été informés du projet de cession de l'intégralité des CENT (100) actions appartenant à la société TROMBONE au profit de la société HUMEAU INVEST, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 4 rue du Petit Vivier, SIREN 934 663 154 RCS ANGERS, moyennant le prix principal, ferme et définitif de MILLE EUROS (1 000,00 €), soit DIX EUROS (10 €) par action, décident à l'unanimité d'agréer la société HUMEAU INVEST en qualité de nouvelle associée à compter du jour du transfert de propriété des actions cédées par la société TROMBONE.

Les associés, tous soussignés, déclarent à l'unanimité que la cession de la totalité des titres appartenant à la société TROMBONE ne la désengage pas des éventuelles cautions et garanties qu'il a pu contracter pour le compte de la société 2H2B.

En conséquence, et le cas échéant, la société TROMBONE s'engage à faire son affaire personnelle de toutes démarches nécessaires auprès de tous organismes garantis en vue de procéder à la levée de tous engagements et à en informer la 2H2B.

Les associés, tous soussignés, indiquent à l'unanimité qu'il sera procédé à la mise à jour du registre de mouvement de titres et des comptes d'associés, à compter de la réalisation définitive desdites cessions.

Ils chargent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, présente en séance, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des cessionnaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Ils dispensent à l'unanimité la Présidente, la société BJ INVEST, de notifier à la cédante l'agrément, cette dernière étant présente en séance.

### QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés, prend acte de la démission de la société HAMON INVEST à compter du 3 janvier 2025, et de la démission de la société TROMBONE et de celle de Monsieur Julien HUMEAU de leurs mandats de Directeurs Généraux à compter du 30 janvier 2025, et décide à l'unanimité de les dispenser du préavis prévu à l'article 20 des statuts.

### CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer en remplacement, pour une durée illimitée, et à compter du 31 janvier 2025 :

#### **La société HUMEAU INVEST**

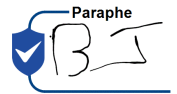
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,  
Siège social est sis 4 rue du Petit Vivier 49080 BOUCHEMAINE  
SIREN 934 663 154 RCS ANGERS  
Représentée par Monsieur Julien HUMEAU, son gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la Directrice Générale disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente de la société.

DS  


Paraphe  


DS  


Paraphe  


Conformément aux statuts, elle aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Julien HUMEAU, au nom de la société HUMEAU INVEST, qu'il représente, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## SIXIEME DÉCISION

Les associés, tous soussignés, donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par toutes les associées sera conservé dans les archives de la Société.

*Le présent acte est signé par chacune des parties au moyen d'un procédé électronique dénommé DOCUSIGN recourant à un procédé fiable d'identification permettant d'établir le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil.*

*Conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 1375 du Code Civil, cet acte est établi en un seul exemplaire numérique.*

*Les parties se sont accordées sur les termes des présentes le **03 janvier 2025** et conviennent expressément de signer le présent acte, dont ses annexes, avec le procédé DocuSign.*

*Les parties conviennent expressément de retenir la date du **03 janvier 2025** comme étant celle de l'entrée en vigueur des présentes, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieures par une des parties.*

### La société BJ INVEST

Présidente associée,


Représentée par Monsieur Jordan BITON

Signé par :  
  
1814A9C64706411...

### La société TROMBONE

Directrice Générale associée,

Représentée par M. Corentin BEDOUIN

DocuSigned by:  
  
502449CFAB39419...

### La société HAMON INVEST

Directrice Générale associée démissionnaire,

Représentée par Monsieur Gwenn HAMON

DocuSigned by:  
  
8B1331DE4844449...

### Monsieur Julien HUMEAU

Directeur Général associé démissionnaire,

Signé par :  
  
31AA1E67D054426...